

# ESCASS' ADMINISTRATION

## LES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation Multiservices de l'exercice 2016

Résultat d'exploitation déficit 7 698.69€

Affectation complémentaire en réserve 0.00€

Résultat reporté en fonctionnement 7 698.69€

Résultat d'investissement reporté (excédent) 3 607.48€

2.Vote du Budget Primitif 2017 - Commune

Le vote des taux d'imposition étant reporté, le vote du budget primitif 2017 de la commune est reporté également.

3.Vote du Budget Primitif 2017 - Multiservice

La section de fonctionnement (dépenses et recettes) s'équilibre à 21 081.91€

La section d'investissement s'équilibre à 15 918.48€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Multiservice.

4.Modification des statuts du SDEE 47

Lors de la séance du 20 février 2017, les membres du Comité Syndical du SDEE de Lot et Garonne ont approuvé, à l'unanimité, une modification des statuts du SDEE 47. De nouveaux partenariats sont souhaitables avec des structures non membres du SDEE 47. Le SDEE 47 demande aux communes membres de délibérer sur la modification des statuts. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDEE 47.

5.Multiservice: M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de définir les montants des loyers pour le logement et le commerce du Multiservice/ Montants annuels durant les trois premières années:

- Partie habitation: 2 400.00€

- Partie commerciale: 1 200.00€

Le Conseil Municipal approuve ces montants à l'unanimité.

6.Le tour de garde au bureau de vote pour les Élections Présidentielles est établi.

7.Démission d'un conseiller municipal: M. Jean-Pierre LOZES a démissionné du Conseil Municipal à compter du 20 mars 2017.

8.Questions diverses: Lecture du courrier de M. DEL RIO pour remercier le Maire et les Conseillers Municipaux des travaux prévus pour l'installation du Chemin de Croix.

### Conseil du 20.04.17

1.Vote des taux d'imposition

La baisse des montants des dotations est plus importante que prévue initialement lors du premier vote du budget. En 2016, la dotation forfaitaire était de 74 167.00€, elle est de 68 499.00€ (72 000.00€ inscrit au Budget Primitif). De plus la dotation nationale de péréquation était de 6 015.00€ en 2016 et est passée en 2017 à 3 008.00€ (6000€ inscrit au BP).

M. BOURGAREL, receveur municipal, confirme que la proposition d'augmenter chaque taux d'un point est possible. L'augmentation sera donc de 7.54% pour un produit attendu de 147 024.00€.

Le Conseil approuve les taux.

2.Vote du budget primitif commune

M. le Maire communique les subventions allouées aux associations. Suite aux modifications apportées sur certains chapitres, le budget s'équilibre à 448 195,18€ en fonctionnement.

En investissement, le budget

s'équilibre à 138 894,33€.

Le Conseil approuve le budget primitif à l'unanimité.

3.Le devis de l'entreprise Bodet pour l'estimation des dégâts sur le clocher de l'église s'élève à 3480€ TTC. Le Conseil accepte le devis de l'audit de l'entreprise Bodet.

4.Questions diverses:

- Adhésion au CAUE de 200€ (conseils, formations) acceptée par le Conseil.

- Le SDEE 47 lance l'étude de la faisabilité de desserte de gaz naturel sur notre territoire.

Le Conseil décide de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz au SDEE 47.

### Conseil du 18.05.17

1.Délibérations retirées de la séance du 20 avril 2017 à reprendre en raison d'une absence de quorum :

- Vote des taux d'imposition 2017: Suite à la précédente séance du Conseil Municipal et à la confirmation du Receveur Municipal, l'augmentation des taux d'imposition est proposée à 7.54%, soit un point par taux pour un produit attendu de 147 024.00€.

Le taux de base pour le calcul de la taxe d'habitation passe de 9.57% à 10.57%.

Le taux de base pour le calcul de la taxe foncière passe de 14.73% à 15.73%.

Le taux de base pour le calcul de la taxe foncière non bâti passe de 42.62% à 43.62%.

- Vote du Budget Primitif 2017 - Commune: Le Conseil approuve le budget primitif à l'unanimité. (voir détails page Budget)

2.Devis de VGA pour la pose d'un miroir (carrefour du cimetière) d'un montant de 392,08 € T.T.C